

Délibération N°5

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	21
VOTANTS :	25

OBJET :

**CHALET DE BERT
DEMANDE DE DETR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Six Avril à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 31 Mars 2023 s'est réuni, à la
Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU.
Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN.
Mme PERICHON. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT, pouvoir à M. PLANCHE
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES, pouvoir à Mme WALRAET
- Commune de LAPALISSE : M. BOUCHET, pouvoir à Mme QUATRESSOUS
- Commune de LAPALISSE : M. FERBOS, pouvoir à Mme CHERVIN

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président expose que la Communauté de
Communes Pays de Lapalisse a décidé de rénover les
infrastructures du camping de Bert. Afin de promouvoir
l'attractivité du territoire et développer une offre touristique
adaptée, il est nécessaire de procéder au remplacement des
mobile-homes en place qui sont vétustes. Dès lors, de
nouveaux hébergements doivent être acquis par la Collectivité.

Un chalet pouvant accueillir des personnes à mobilité
réduite a déjà été installé l'année dernière, 2 chalets
supplémentaires seront acquis cette année afin de pouvoir
continuer au renouvellement du parc d'hébergements et
proposer un hébergement touristique de qualité.

Le montant de l'opération est évaluée à 118 000 € HT.,
travaux de terrassement nécessaires à la mise en place des
chalets inclus.

Le plan de financement est décomposé comme suit:

- DETR : 41 000 €
- FEDER : 53 000 €
- Autofinancement : 24 000 €

Le Conseil, entendu les explications de son Président,
et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme d'investissement présenté ainsi que le plan de financement détaillé ci-dessus,

- de charger Monsieur le Président de déposer le dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour financer la réalisation de cette opération,

- d'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à l'élaboration et la mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : - 7 AVR. 2023
Publié ou Notifié
le : - 7 AVR. 2023
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"~~

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"~~